

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 Mars 2023

En l'an 2023, le 16 Mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 9 Mars 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Monique Delfour, Faure Bernard, Catherine Fouinat, Lafon Thibaut, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Claude Pégourie, Patrick Rames.

Absent: Périé Jean-Michel

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales. Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte-rendu du conseil du 16 février est voté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Délibération M57 : fongibilité des crédits
2. Maison Dussart
3. Comptes rendus diverses commissions
4. Questions diverses

1 - Délibération M57 – Fongibilité des crédits

Le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la présente délibération

Ajustement d'une délibération :

Concernant le Fonds Vert, il avait été délibéré pour une demande à hauteur de 142 000 €. Après travail avec les autorités compétentes du département et en vue de l'harmonisation des subventions, le montant envisagé de demande d'aide est de 214 000 €. Cette modification est votée à l'unanimité.

2 - Maison Dussart

Une offre d'achat émanant de la famille Coteret, d'un montant de 135 000 €, a été reçue en mairie. L'acheteur potentiel déclare prendre à sa charge le traitement anti termites.

Il est décidé à l'unanimité de donner suite à cette proposition d'achat pour le montant de 135 000 €. Mandat est donné au maire, ou à son représentant en cas d'empêchement, de signer les actes à venir auprès du notaire chargé de la transaction.

3 - Compte-rendus Commissions

Patrick Rames et Gérard Lohezic, se sont rendus à l'Assemblée Générale du SDAIL.

Le projet de réhabilitation du bâtiment Leplant en mairie et logements y a été présenté à titre d'exemple concernant les interventions possibles de cet organisme dans l'accompagnement des transformations des bâtiments publics.

Ceci a été présenté par Maria Olivan chargée de notre dossier depuis le début de l'étude.

Claudine Landes s'est rendue à la commission finances du Grand-Figeac.

Compte tenu du fait que les bases locatives destinées à élaborer les taxes foncières vont augmenter de 7 %, il a été décidé, au niveau de cette assemblée, de ne pas augmenter davantage les taxes mise à part la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). En effet, concernant les déchets non valorisables (donc enfouis) le tarif passe de 189 € la tonne en 2022 à 220 € pour 2023. Ceci engendrera une augmentation de 20 € par foyer. Il nous est donc

vivement recommandé de composter tout ce qui peut l'être.

Par ailleurs, tous les ALSH se verront subventionnés sans distinction à hauteur de un euro par euro déboursé. Les modalités restent à fixer.

Dans le domaine de la voirie, une enveloppe incitative de 250 000 € est prévue afin d'aider les communes qui coordonnent leur travaux avec les communes voisines.

Concernant la piscine de Saint-Sulpice, les créneaux d'ouverture sont identiques à ceux des années précédentes. Deux postes seront à pourvoir pour l'été l'un de maître nageur et l'autre pour effectuer l'entretien des locaux et l'encaissement des entrées (candidats âgés de plus de 18 ans). Une demande a d'ores et déjà été faite pour que des cours d'aquagym aient lieu pendant l'été 2023.

4. Questions diverses

– Adressage : Claude Pégourié et Jean-Michel Périé se sont entendus sur la dénomination de la ruelle qui longe leurs maisons : elle sera baptisée « Impasse des Cazelles »

Les habitants du Mas de Jordy, ont quant à eux tranché sur le nom de la voie desservant la maison de Jean-Luc et Gisèle Choiral, ce sera l' « Impasse de Ligot ».

Par ailleurs, au mois d'avril, tous les habitants seront conviés un soir à assister à une présentation de l'adressage.

– Le vote du budget aura lieu le 6 avril à 20h30. Une commission finances, se réunira le mercredi 29 mars à 9h30 en présence de Monsieur Bruneau, de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

– PLUI : Patrick Rames et Claudine Landes se sont rendus, une fois de plus au service de l'urbanisme du Grand Figeac, afin de faire évoluer au mieux les zones restrictives établies par le bureau d'études.

– Remerciements à l'équipe qui a monté le jeu de l'école pendant les vacances. Cyril Salaün l'a fixé. L'ancien jeu a été cédé à Thibault Lafon en contrepartie d'un don libre.

– Habitat sauvage : yourtes et mobil homes non déclarés sur des terrains non constructibles sont formellement interdits. Ceci a déjà été signifié à plusieurs reprises. En conséquence, leurs propriétaires se verront adresser une lettre recommandée. Si cette dernière reste sans réponse, le dossier sera transféré au Procureur de la République. Les mobil homes ou caravanes peuvent être autorisés quand il y a restauration d'habitation ou projet de construction mais ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie et être impérativement enlevés ensuite.

– Camping : le bail n'est toujours pas signé. Le géomètre a tardé à renvoyer le tracé de la servitude. Les gérants ont fait une demande, afin que ce soit déplacée l'entrée du camping au niveau de la terrasse, ainsi qu'une demande de modification de la servitude, de l'entrée. Ceci a été refusé.

– Une visite du village sera effectuée par un guide du patrimoine le 16 août à 17h30. Sa durée sera d'environ deux heures. Cette animation est totalement gratuite.

- L'association « les mille mains à la pâte » interviendra le 1er avril à Brengues. Si les bénévoles sont suffisamment nombreux, Monique Delfour signale qu'une partie se rendra sur le GR à Salsac afin d'y effectuer un débroussaillage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le prochain conseil municipal se réunira le 6 avril à 20h30.